



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE MORZINE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

**Arrêté n° 2024.026 portant délégation de fonctions et de signatures
à Madame Valérie Thorens, 5^{ème} adjointe,
en charge des affaires sociales et scolaires.**

Le maire de la commune de Morzine,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-18 ;

Vu le procès-verbal du 17 mars 2024, déterminant le nombre d'adjoints ;

Vu le procès-verbal du 17 mars 2024, portant élection du maire et des adjoints ;

Attendu que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ;

Considérant que pour la bonne administration de la commune de Morzine, il convient de donner délégation aux adjoints ;

Considérant qu'il y a lieu d'identifier, à un moment donné et pour une catégorie déterminée d'actes, le titulaire de la délégation en différenciant précisément ces délégations ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Délégation de fonctions est donnée à Madame Valérie Thorens, 5^{ème} adjointe, en charge des affaires sociales et scolaires, pour intervenir dans les domaines suivants :

- affaires sociales :
 - o actions du centre communal d'action sociale ;
 - o résidence Les Floralties ;
 - o comités consultatifs des jeunes et des aînés ;
 - o signalements et relations avec les travailleurs et les acteurs sociaux sur le territoire ;

- affaires scolaires :
 - o scolaire et périscolaire ;
 - o mise en œuvre du transport scolaire ;
 - o restauration collective ;
 - o conseil municipal des enfants.

ARTICLE 6 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission à Monsieur le préfet de la Haute-Savoie. Il sera inscrit au registre des actes administratifs de la commune de Morzine. Une ampliation sera notifiée au délégataire.

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

A Morzine, le 27 mars 2024,

Le maire,

Jean-François Berger.



Notification à Madame Valérie Thorens,

5^{ème} adjointe,

Le 2.04.2024

